

Les échos du

CONSEIL MUNICIPAL de Sainte-Anne-des-Lacs



NORMAND LAMARCHE

Séance du Conseil municipal du 10 septembre 2012

Ce fut une soirée calme et sans anicroche. Le maire Ducharme ouvre l'assemblée par l'annonce que le bail avec Rogers télécommunication avait été signé et le processus de consultation publique amorcé. La municipalité a déjà fourni la liste des propriétaires inclus à l'intérieur d'un périmètre équivalent à trois

fois la hauteur de la future tour de 87 mètres. Le bail a une durée de 5 ans, renouvelable 5 fois pour une possibilité totale de 30 ans. Le loyer est de 1000 \$ par mois. En plus, Vidéotron versera 400 \$ mensuellement et tout autre distributeur qui voudrait se greffer à la tour devra verser une allocation de 500 \$ par mois. Les loyers seront indexés et la municipalité pourra y installer sans frais ses propres antennes de communications.

Le maire avoue qu'il y a eu déficience dans le rythme des « Samedis des élus » et il annonce que ceux-ci reprendront le samedi 13 octobre prochain de 9 h à 12 h à l'hôtel de ville, avis aux intéressés.

**Finances et administration**

Le redécoupage de la carte électorale fédérale a fait réagir monsieur Ducharme. Sainte-Anne-des-Lacs fera dorénavant partie de la nouvelle circonscription « Curé-Labelle » au lieu de celle des « Laurentides » et serait jumelée à Saint-Jérôme, Sainte-Sophie et Sainte-Anne-des-Plaines et d'autres qui n'ont aucune affinité avec notre municipalité, de dire le maire. Il entend décrier cette situation auprès de la MRC et de notre député fédéral Marc André Morin.

• Il en coûtera près de 10 300 \$ en frais d'ingénierie de structure, de mécanique-électrique et d'architecture pour évaluer l'église et le presbytère. La municipalité pourra se prévaloir d'une subvention limitée à 12 500 \$ pour ce projet par l'entremise du Fonds de soutien aux territoires en difficulté; on vise obtenir les audits pour novembre 2012.

Afin de minimiser les frais pour des conseils juridiques, la Municipalité aura recours à une firme de mini-conseils d'avocats au coût fixe de 800 \$ par année, nombre d'appels illimités.

**Travaux publics**

Le rapport d'analyse sur le coût de déneigement et de son financement, préparé par la firme comptable Amyot Gélinas, est déposé. L'étude conclut « que la méthode actuelle utilisée ne permet pas de financer le coût de déneigement selon le principe de la valeur foncière générale pour les services offerts à l'ensemble des citoyens ». Une rencontre avec les propriétaires riverains à un chemin privé s'est tenue jeudi 13 septembre et la Municipalité doit faire une proposition de règlement lors de la prochaine rencontre.

Le chemin des Petits-Soleils et une partie des chemins des Pensées et de la Plume-de-feu seront municipalisés.

**Loisirs et Culture**

La clôture du champ de balles sera remplacée suite à l'obtention d'une subvention équivalente à 50 % du coût et le parc Parent aura son module de jeu le printemps prochain. La maison du 719 chemin SADL, sérieusement endommagée suite aux pratiques de nos pompiers, sera démolie très bientôt, question de sécurité.

**Urbanisme**

Une ouverture de poste d'assistant au Service de l'Urbanisme est créée suite au départ de madame Valiquette.

**Environnement**

L'adoption du projet de règlement 125-21-2012 modifiant la profondeur de la bande riveraine de 15 à 10 mètres est reportée au mois prochain, certains conseillers ayant manifesté leur intention de rencontrer les membres du conseil d'administration de l'ABVLacs avant de statuer.

**Sécurité publique et incendie**

C'est la firme Hébert Zurita Architectes de St-Jérôme qui fera les plans et devis de la future caserne. Cette phase est essentielle afin de compléter les demandes de subventions nécessaires à la réalisation du projet.

**Questions du public**

En réponse aux questions écrites, monsieur le maire confirme qu'il n'y a pas de sentier traversant le terrain loué à Rogers. Les sentiers sont plutôt sur une parcelle de terrain privé adjacent que la municipalité va tenter d'acquérir. Oui, il y aura consultation publique avant l'adoption finale du PU et PPU version finale, mais cela ne se fera pas avant le début de 2013, question de réviser la réglementation en conséquence. Un citoyen demande si, dans le réaménagement de l'île Benoît, il y aura un accès prévu pour la baignade. Le maire de répondre qu'il n'y a pas de plage autour de l'île, que c'est seulement du roc et que si la municipalité devait un jour offrir la possibilité de baignade, le site devra être sécuritaire et surveillé. En réponse à une autre question, le coût moyen du remplacement de cinq bornes de prise d'eau installées dans quelques lacs a été de 6 234 \$ par borne.

Immeubles des Lacs

Agence immobilière



550 000 \$

Ste-Anne-des-Lacs, MLS 8755085  
Domaine au bord du fantastique LAC MAROIS. Site boisé et ultra privé.



925 000 \$

Ste-Anne-des-Lacs, MLS 9898490  
Prestigieuse résidence au bord du lac de la Canadière avec près de 220 pi de frontage.



650 000 \$

Ste-Anne-des-Lacs, MLS 10971663  
Construction récente dégagant un charme fou, sur un grand terrain paysager, bordé par un ruisseau.



325 000 \$

Ste-Anne-des-Lacs, MLS 9817426  
Résidence originale de style octogonal avec intérieur spacieux. Studio au dessus du garage. Site exceptionnel.



250 000 \$

Ste-Anne-des-Lacs, MLS 8766484  
Plafond cathédrale et foyer double-face au salon, concept à aires ouvertes.



300 000 \$

Ste-Anne-des-Lacs, MLS 9694488  
Maison impeccable clé en main. Beau terrain bordant un étang bien intégré à l'environnement.



325 000 \$

Ste-Anne-des-Lacs, MLS 9872194  
Chaleureuse à souhait avec ses poutres apparentes et foyer de pierre, vue panoramique.



Andrée Cousineau  
Courtier immobilier agréé  
450 224-4483



www.immeublesdeslacs.com  
acousineau@immeublesdeslacs.com

Donnez votre vieux véhicule à AUTOREIN

Vous contribuez à lutter contre les maladies rénales et à protéger l'environnement  
Remorquage | Reçu pour fins gratuit | d'impôt émis



1 888 2AUTO-REIN / 1 888 228-8673 www.rein.ca/quebec